

pourraient découler des recommandations des membres. J'ai une recommandation à soumettre au comité mixte. Je ne la dévoilerai pas, mais je puis dire qu'elle n'a pas trait au sucre.

Une VOIX: Au beurre alors?

L'honorable M. HAIG: Je ne dis pas qu'elle a trait au beurre.

L'honorable A. C. HARDY: -Il n'y en a pas.

En tant que membre du comité mixte depuis plusieurs années, je demande qu'on donne un avis convenable de ses réunions. Le comité n'est convoqué qu'une fois par session et d'ordinaire les membres ne sont avertis qu'à peu près une journée d'avance.

L'honorable THOMAS VIEN: Honorables sénateurs, dix-sept sénateurs font partie du comité mixte de la bibliothèque et vingt et un du comité mixte sur les impressions. Mais, au comité mixte du restaurant, nous ne comptons que sept membres. C'est là une anomalie qui devrait être corrigée par une modification de notre règlement, en vertu de laquelle le nombre de sénateurs devant faire partie des comités mixtes avec les membres de la Chambre des communes serait fondé sur le nombre respectif des membres des deux Chambres, soit 96 par rapport à 245.

Son Honneur le PRÉSIDENT: Je suis heureux de prendre note des recommandations et j'en tiendrai compte.

(La motion est adoptée.)

## DISCOURS DU TRÔNE

### ADRESSE EN RÉPONSE

Le Sénat passe à la suite de la discussion, suspendue hier, sur la motion de l'honorable M. Hurtubise, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable JOHN ALEXANDER McDONALD: Honorables sénateurs...

Des VOIX: Très bien!

L'honorable M. McDONALD: Je désire d'abord m'unir aux orateurs précédents qui ont formulé des félicitations touchant les excellents discours des motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône. Je profite aussi de l'occasion pour féliciter nos chefs des deux côtés de la Chambre, ainsi que le président et les membres des comités, du bon travail qu'ils ont accompli lors de la dernière session. Il convient de mentionner en particulier le comité spécial nommé pour s'enquérir des dispositions et de l'application de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de la Loi

L'hon. M. HAIG.

de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices. Tous les honorables membres, j'en suis sûr, sont heureux de constater que ce comité a été rétabli. Nous espérons qu'il pourra terminer son travail à la présente session et que ses recommandations, approuvées par le Sénat, pourront aider dans une large mesure au Gouvernement à améliorer et simplifier les méthodes de répartition et de perception des impôts.

Tous les honorables sénateurs, j'en suis assuré, voudront se joindre à moi pour remercier la bonne Providence des nombreux bienfaits dont a joui la population de notre pays depuis notre dernière session. A la vérité, nous avons été un peuple privilégié durant les années de guerre. Nous ne devons pas oublier que ce sont nos jeunes gens et nos jeunes filles des services armés qui ont soutenu le plus fort du combat. En cette heure critique du rétablissement, nous ne devons pas leur faire défaut.

Au cours de ces années troublées, notre population a aussi donné le meilleur d'elle-même, mais, par rapport à celle des nations alliées d'Europe et d'Asie, elle a travaillé dans des conditions très favorables.

Nous sommes tous très heureux, j'en suis convaincu, que le Canada ait pu contribuer si notablement à l'alimentation des populations victimes de la guerre. J'exprime, je crois, les sentiments de tous les honorables membres en disant que nous, comme peuple, voulons faire davantage encore, même si cela nécessite une diminution de nos réserves d'aliments.

Notre premier ministre et les membres de son Gouvernement méritent nos remerciements en retour des précieux services qu'ils ont rendus en temps de guerre et des nombreuses lois de progrès et d'assistance qui ont déjà été adoptées et mises en vigueur en vue de la période de rétablissement. J'exprime ici l'espoir commun de tous les membres de cette Chambre que le Sénat puisse rendre à notre pays des services de plus en plus signalés en ces heures critiques de réhabilitation et de rétablissement. A cette fin, j'ose croire que le Gouvernement confiera des responsabilités plus étendues aux membres de cette Chambre. Je ne parlerai pas davantage de cette question avant d'avoir eu l'occasion de l'étudier plus à fond. Toutefois, je pourrais dire dès maintenant que le Sénat est composé d'hommes des plus compétents, qui possèdent une heureuse expérience des affaires et de la politique et dont le haut degré d'intelligence leur permet de rendre des services plus grands encore à leur patrie.

Permettez-moi de me joindre aux honorables membres qui ont honoré la mémoire très chère des sénateurs décédés depuis la fin de la